

LE RENARD

Vulpes vulpes

Le renard roux est une espèce très commune en Région bruxelloise. Il fait partie du paysage, aussi bien dans la périphérie verdoyante que dans le centre-ville. Leur nombre, leur comportement mystérieux et leur mauvaise réputation suscitent encore des interrogations qui prennent parfois la forme de plaintes : n'y a-t-il pas trop de renards ? Est-ce normal qu'ils soient si peu farouches ? Peuvent-ils être porteurs de maladie ? Ne sont-ils pas dangereux ? Que puis-je faire contre un terrier de renard situé à un endroit gênant, ... ? Cette info-fiche décrit le phénomène des renards roux et tente de répondre aux questions les plus fréquemment posées. Le lecteur remarquera que de nombreux « problèmes » liés à la présence de renards sont la conséquence d'activités de l'être humain. **La gestion de la population de renards commence par l'information et la sensibilisation de la population, afin qu'elle adopte un comportement adéquat, afin de permettre la meilleure cohabitation possible avec cette espèce.**



COMMENT LE RENARD EST-IL ARRIVE EN VILLE ?

Les renards roux sont arrivés dans la Région de Bruxelles-Capitale de manière spontanée et naturelle, en provenance de la campagne flamande. Aucun renard n'a jamais été introduit par l'homme, ou capturé et déplacé, à l'exception de renards blessés ou renversés, qui ont été relâchés dans la nature après avoir été soignés dans un centre de réhabilitation. Les premières observations dans la ville datent de la première moitié des années 1980. A l'époque, des renards ont été remarqués dans les quartiers résidentiels jouxtant la Forêt de Soignes, ce qui laisse supposer que ce massif forestier a servi de corridor pour atteindre la ville.

En ville, les renards ont trouvé suffisamment de nourriture, de quiétude et de congénères pour s'y établir et s'y reproduire. La chasse est interdite par la loi en Région de Bruxelles-Capitale. La densité du trafic est leur cause principale de mortalité.

Le phénomène des renards sauvages qui s'établissent dans la ville n'est pas propre à la Région de Bruxelles-Capitale. Dans de nombreuses autres grandes villes européennes (Londres, Paris, Madrid, Oslo, Zürich, La Haye, etc.), le même phénomène s'est produit ces dernières décennies.

ROLE ECOLOGIQUE

Le renard est un omnivore: son menu se compose aussi bien d'aliments d'origine animale que végétale. En ville, les poubelles ou les bacs à compost seront souvent la cible de renards, à la recherche de restes de nourriture.

Leur alimentation se compose essentiellement de petits mammifères, de rats et de souris plus précisément. Etant donné que les renards se nourrissent également de cadavres d'animaux, ils peuvent aussi être considérés comme des charognards.

REPARTITION ET MODE DE VIE

Durant toute l'année, le renard reste confiné dans son territoire, qu'il défend contre ses rivaux. Un territoire peut être comparé à une pièce de puzzle. Un d'atlas des mammifères a récemment confirmé que les renards se trouvaient pratiquement sur tout le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.

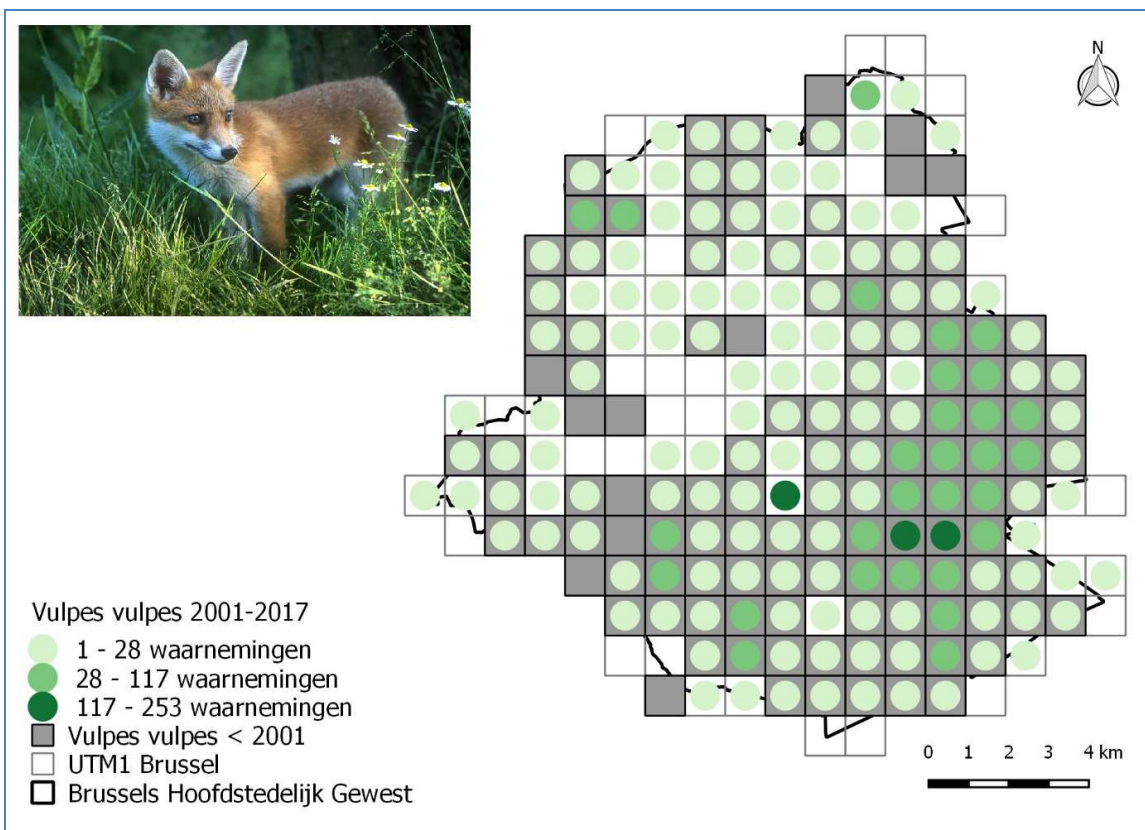


Fig. 1. Répartition des renards dans la Région de Bruxelles-Capitale. Source : atlas mammibru dd.2018, in prep.

Entre 2001 et 2017, des renards ont été aperçus sur 82 % du territoire de la région. L'espèce est également présente dans le centre-ville, l'un d'eux ayant même été aperçu à proximité de la Grand-Place. Sur la carte ci-dessus, on peut constater que seuls 9 carrés d'1 km de côté n'ont fait l'objet d'aucune observation de renards. Il s'agit de quelques endroits à Anderlecht et dans les alentours de la commune.

À présent que nous savons que les renards sont présents pratiquement dans toute la Région de Bruxelles-Capitale (et donc, par extension, pratiquement partout en Flandre et en Wallonie), le puzzle est presque complet. En fait, chaque pièce de puzzle, donc chaque territoire de renard est de forme et de taille différente en fonction de la quantité de nourriture disponible : plus il y a de nourriture, plus la pièce du puzzle, c'est-à-dire le territoire, sera petit. Par exemple, dans un environnement naturel, comme la forêt de Soignes, les renards devront chercher activement de la nourriture, ce qui signifie que leur territoire sera de plusieurs hectares. Dans la ville, où les renards sont souvent nourris, ils deviennent fainéants et leur territoire peut donc être très petit,

quelques mètres carrés parfois. Dans ces endroits, les pièces du puzzle sont très rapprochées, et par conséquent, on y trouve de nombreux renards. Chaque territoire compte au moins un terrier de mise bas. C'est là qu'au printemps les jeunes naissent puis sont élevés. Outre ce terrier principal, on peut également trouver un ou plusieurs terriers secondaires ou gîtes de repos dans le territoire.

Sur chaque territoire, vivent au moins une femelle dominante et un mâle. Si la nourriture est disponible en suffisance, il arrive souvent qu'elle accueille d'autres renards, essentiellement ses sœurs ou ses filles. Durant les mois d'hiver et le début du printemps, c'est la période des accouplements. Durant cette période, les renards peuvent être très bruyants : les femelles peuvent 'hurler' ou 'aboyer' la nuit.

Au printemps, le calme revient et les jeunes naissent: la discrétion est alors de mise. Au début, les jeunes jouent dans les environs immédiats du terrier parental. À cette période, les renardeaux ne craignent pas l'homme. En juin et en juillet, lorsque les jours sont les plus longs, la plupart des bruxellois sortent attirés par le beau temps et prolongent leurs soirées à l'extérieur. C'est alors que les familles de renards sont observées à de nombreux endroits. Dès la fin de l'été, les jeunes ont atteint l'âge adulte et ils deviennent 'concurrents' de leurs parents pour la nourriture. Conséquence : les jeunes, les mâles les premiers, quittent le territoire parental et partent à la recherche de leur propre lieu de vie. C'est une période très dangereuse pour les renards : les jeunes animaux déambulent autour des 'pièces de puzzle' à la recherche d'un territoire libre et parcourent souvent de longues distances. Le risque qu'ils soient victimes de la circulation est dès lors maximal durant cette période.

Au sein d'un territoire prévaut une hiérarchie stricte et permanente entre les animaux dominants et ceux qui le sont moins. **En cas de décès, les choses vont très vite : le territoire vacant est immédiatement occupé par un autre renard.** Il peut s'agir d'un renard présent sur le territoire qui monte d'un échelon dans la hiérarchie qui règne, ou d'un renard étranger à la recherche d'un territoire.

La flexibilité et l'interchangeabilité des individus explique ainsi pourquoi il ne sert à rien de capturer ou éliminer un renard. En définitive, tous les territoires seront occupés. De plus, cette quête territoriale ne se fera pas sans heurt, ce qui pourrait être vécu comme une difficulté supplémentaire par les habitants.

Bien que l'on puisse rencontrer des renards roux partout en Région de Bruxelles-Capitale, la densité est maximale dans le sud-est (Woluwe St-Lambert, Woluwe-St-Pierre, Auderghem, et Watermael-Boitsfort).

CARTE D'IDENTITE

- **Classification** : Carnivora (ordre) – Canidae (famille) – Vulpes (espèce).
- **Description** : roux sur le dessus, ± pâle sur le dessous ; relativement court sur pattes, museau allongé et queue touffue ; mesure en moyenne 60 à 75 cm de long + la queue (± 40 cm de long) ; le mâle est un peu plus grand que la femelle ; vit en moyenne 1,5 à 2 ans; poids d'un animal adulte : en moyenne 5 à 7 kg (le mâle est un peu plus lourd que la femelle) ; animal essentiellement nocturne.
- **Statut et dispersion** : espèce indigène, très fréquente à Bruxelles. Espèce strictement protégée. Présente partout en Belgique.
- **Autres espèces avec lesquelles une confusion est possible** : aucune ; la nuit, il peut faire penser à un chien ou un chat mais il se différencie des autres espèces par la finesse de son museau, ses oreilles courtes, sa queue touffue et son allure typique.

NUISANCES

Bruxelles Environnement, mais aussi les services environnementaux des communes bruxelloises, reçoivent souvent des appels de la part de citoyens inquiets en lien avec des renards. Ces appels prennent souvent la forme d'une plainte, mais souvent, il s'agit plutôt de demandes informelles. Les citoyens désirent essentiellement savoir s'il est « normal » que des renards se trouvent dans leur jardin et si leur présence n'est pas dangereuse pour eux, leurs enfants ou leurs animaux domestiques.

La présence de sacs-poubelles et de restes de nourriture, de terriers situés à un endroit gênant (sous des terrasses ou des cabanes de jardin), ou d'excréments sont les principales nuisances signalées. Certains se plaignent parfois aussi de nuisances sonores durant la période de reproduction. Presque tout le monde s'étonne du caractère peu farouche des renards, qui ne craignent pas de s'approcher des habitations.

COHABITER AVEC LE RENARD

A l'instar de tous les mammifères indigènes de la Région de Bruxelles-Capitale, le renard est strictement protégé (Ordonnance du 1^{er} mars 2012 relative à la conservation de la nature). Cette protection stricte implique notamment l'interdiction de tuer, capturer, déplacer ou déranger des renards. Une dérogation à ces dispositions est toutefois possible ; la procédure à suivre est définie dans l'Ordonnance relative à la conservation de la nature (01 mars 2012) (voir lien ci-dessous).

Dangereux pour l'homme ?

Depuis la fin des années 1990, plusieurs études ont été réalisées afin d'analyser l'état de santé et le comportement des renards roux à Bruxelles (voir liens ci-dessous).

Ces études ont révélé que **les renards roux bruxellois sont en bonne santé et qu'ils sont doux**. Les renards sont toutefois des animaux sauvages qui, tout comme les autres espèces de même taille, doivent être approchés avec prudence et respect. L'aperçu ci-dessous tente d'analyser succinctement quelques maladies transmissibles.

- *La rage*, dont les renards peuvent être porteurs, n'a jamais été observée au nord du sillon Sambre et Meuse dans notre pays. Depuis 2001, la maladie a même été éradiquée parmi les animaux sauvages en Belgique.
- *L'échinococcose alvéolaire* est une maladie provoquée par un parasite. On sait depuis 1996 que le parasite en question peut être présent chez les renards de notre pays, essentiellement dans le sud de la Belgique. La maladie peut se développer chez l'être humain après ingestion des œufs minuscules qui se trouvent dans les excréments du renard. Jusqu'à présent, les différentes études n'ont pas permis de démontrer que le parasite était présent chez les renards bruxellois.
- *La toxocarose*, une troisième maladie, est également provoquée par un parasite. Elle peut contaminer les chiens, les chats et les renards. Dans ce cas également, la maladie peut se développer chez l'homme après ingestion des œufs qui se trouvent dans les excréments de chiens, de chats ou de renards contaminés.

À l'été 2020, la maladie de Carré a été diagnostiquée chez quelques renards. Cette maladie n'est pas transmissible aux humains. Il est conseillé de faire vacciner préventivement votre animal domestique (en particulier le chien et le furet). Consultez votre vétérinaire.

Agressif vis-à-vis de l'homme ?

La littérature sur le renard roux indique généralement que le renard n'est pas agressif vis-à-vis de l'homme et qu'il n'attaque pas spontanément. Dans une analyse des carnivores urbains (Gerth et al., 2010), cet aspect n'est même pas abordé dans le chapitre consacré au renard roux. Ces dernières années, les médias ont fait état de quelques cas isolés où des renards ont attaqué de jeunes enfants (bébés, nourrissons). À chaque fois, il s'agissait d'une situation où un renard était suffisamment habitué à la présence humaine, au point qu'il se trouve à proximité d'un espace de vie, où il s'en est pris à un enfant (qui dormait).

Il existe donc des cas d'agression d'un renard à l'encontre d'un enfant, mais ils restent très exceptionnels. Le fait qu'il s'agisse d'un animal sauvage et « controversé » fait que ces incidents font l'objet d'un traitement disproportionné de la part des médias comparé aux centaines de morsures annuelles de chiens, bien souvent de compagnie, avec une issue fatale.

Agressif vis-à-vis des animaux domestiques ?

Parmi les « animaux domestiques » figurent en principe aussi bien les chats que les chiens, ainsi que toute une série de petits animaux de compagnie ou d'élevage, tels que poules, poules d'ornement, cobayes et lapins. Il est connu que ces derniers figurent parmi les proies potentielles des renards.

La littérature sur le renard roux n'évoque que très rarement la relation entre les chats domestiques et les renards. La relation potentielle de cet animal avec le chien n'est pas abordée. À Auderghem, on a signalé la morsure d'un chien par un renard, mais cet incident doit être considéré comme un fait très exceptionnel. Les experts s'accordent à dire qu'il ne faut pas voir dans cet incident l'arrivée d'un nouveau type de problème récurrent rencontré avec le renard.

En soi, les attaques entre espèces différentes ne doivent pas être exclues à priori. Ainsi, il n'est pas improbable que le petit d'une espèce de petite taille soit attaqué par un chat domestique, ou un groupe de corneilles ou de pies, comme c'est le cas, par exemple, des lièvres à la campagne. Même les poules peuvent tuer des animaux relativement grands, comme des congénères ou un chaton. La solution la plus simple dans ce genre de situation consiste alors à ne pas laisser le petit animal sans surveillance en présence d'autres animaux tant qu'il n'est pas en mesure de se défendre.

Concernant la mort potentielle de chatons provoquée par des renards, la littérature évoque tout de même certains cas. Il s'agit essentiellement de chatons de moins de six mois. Une étude a calculé que chaque renard adulte tue annuellement 0,17 chat domestique. D'après les auteurs, compte tenu de la multitude des contacts inévitables entre chats et renards qui se déroulent chaque nuit, il s'agit d'un nombre très limité. Les observations indiquent également que dans ce genre de rencontres, le renard a facilement été chassé par le chat et seuls quelques attaques graves se sont produites. Dans la pratique, lors de la plupart de ces rencontres, les animaux se sont ignorés, après une phase de tension éventuellement, mais ils n'osent généralement pas attaquer.

En plus d'être des prédateurs, les renards sont aussi des charognards. Il est connu par exemple que les renards rapportent les animaux victimes de la route dans leur terrier. L'idée que les renards s'en prennent également à des chats adultes provient du fait que des chats adultes morts peuvent être trouvés dans le terrier de renards.

CONSEILS

À faire **TOUJOURS** :

- Bien se laver les mains et bien laver les fruits et légumes de votre potager. Les excréments d'animaux peuvent contenir des organismes pathogènes.
- Prévoyez un cadre de vie sûr pour votre animaux domestique. C'est la seule solution viable pour protéger vos poules, poules d'ornement, cobayes ou lapins. Vous trouverez [ici](#) un plan pour réaliser un poulailler sûr contre les attaques de renards.
- Limiter au maximum les déchets et autres sources potentielles de nourriture (nourriture pour animaux domestiques, fruits périmés, sacs poubelles éventrés ou ouverts, [bacs à compost](#) mal gérés...). Si vous avez des questions sur le retrait de vos déchets domestiques, contactez votre commune.
- Prenez contact avec la [LRBPO](#) si vous voyez un renard blessé ou malade. Ne cherchez pas à aider vous-même l'animal, y compris s'il s'agit d'un renardeau. Tél : 02/521.28.50 • Email : protection.oiseaux@birdprotection.be

À ÉVITER À TOUT PRIX :



- Nourrir activement les renards. Ils deviendraient dépendants et fainéants s'ils recevaient de la nourriture. À terme, ceci peut contribuer à une hausse de leur densité locale. [Ici](#) vous pouvez trouver l'information sur le nourrissage des animaux.
- Chercher à caresser ou appâter un renard. Dans les quelques cas d'agressions d'un renard roux à l'encontre d'enfants, il s'agissait à chaque fois d'un animal habitué à la présence humaine. C'est pourquoi il est conseillé de ne pas approcher les renards roux de tout près.
- Toucher un renard mort (ceci vaut pour tous les animaux morts). La carcasse d'un animal peut contenir des organismes pathogènes, qui peuvent se transmettre en cas de contact. Si la carcasse se trouve dans un parc, veuillez contacter Bruxelles Environnement au 02/775 75 75. Dans tous les autres cas, veuillez contacter le service environnemental de votre commune.

Ce qui est **CONSEILLÉ** :

- Veuillez à ce que des renards ne pénètrent pas chez vous, y compris via le toit pour les habitations basses constituées d'un seul rez de chaussée. Mieux vaut donc équiper les ouvertures de portes, les fenêtres et les fenêtres de toit de pans oscillo-battants et d'un treillis bien solide, dans les chambres où des enfants dorment.
- Redoublez d'attention si vous avez un chaton ou un chat malade ou blessé. Il arrive que des renards attaquent des chats, mais ces cas sont très rares et concernent essentiellement des animaux de compagnie âgés, affaiblis ou malades. Les attaques à l'encontre de chiens sont encore plus exceptionnelles. Ne laissez pas votre animal de compagnie sans surveillance et laissez-le dans une pièce où un renard ne pourrait pas entrer, y compris en journée.
- Ne répartissez pas de substances d'origine animale sur votre gazon. Les renards seraient attirés par l'odeur et pourraient endommager la pelouse en y creusant des trous. Vous pouvez également consulter la brochure « [Un jardin naturel et convivial : 100 conseils pour respecter l'environnement et favoriser la biodiversité](#) ».
- Faites vacciner votre chien ou furet. Consultez votre vétérinaire.

Ce document a été rédigé par le Département Biodiversité de Bruxelles Environnement sur la base de sa propre expérience et complété par l'expérience de gestionnaires du territoire et la littérature nationale et étrangère. Pour un aperçu des études scientifiques, nous vous renvoyons au centre de documentation sur www.environnement.brussels.

EN SAVOIR PLUS ?

- Service Info de Bruxelles Environnement-IBGE : tél. : 02 775 75 75, info@environnement.irisnet.be
- Procédure de dérogation : <https://environnement.brussels/thematiques/espaces-verts-et-biodiversite/la-biodiversite/interdictions-pour-protoger-les-especes>
- Liens vers les études
<https://epidemiology.wiv-isp.be/ID/diseases/Pages/Echinococcosis.aspx>
<https://www.sciensano.be/fr/sujets-sante/rage>